Vingt-quatrième année, No 9. Le Numéro : 10 centimes Mardi 25 janvier 1927.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :
Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50
Etranger : Port en sus
Rédaction, Administration
ST-MAURICE
Téléphone 8
Compte de Chèques postal II c 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Chargé à nouveau de former le ministère allemand, le Dr Marx, chancelier, compte aboutir pour jeudi.

Une grosse nouvelle arrive d'Italie : on aurait trouvé dans la province de Lucques un important gisement de minerai de fer, supérieur en qualité, à tous les minerais connus en Europe.

Crédit exagéré

La vacance au Conseil d'Etat de Fribourg fait beaucoup parler, écrire et discuter.

Et la *Liberté* de vendredi soir, relevant un entrefilet de la *Revue*, a soin de nous prévenir que dans ce heurt des régions, des partis et des candidats, nous aurions grandement tort de voir autre chose que *des conjectures plus ou moins plausibles*.

Nous dirions, nous, des ballons d'essai.

A l'heure où elle était émise, la réflexion de la *Liberté* correspondait certainement à la réalité de la situation. Il n'y avait aucune candidature arrêtée, et tout était encore couleur de muraille. Nous ne croyons pas que l'on soit plus avancé aujourd'hui.

Mais nous ne pouvons nous défendre d'une remarque : une vacance dans les gouvernements cantonaux n'est pas un fait bien rare dans nos annales politiques.

C'est, au contraire, une chose assez banale. La plupart du temps, les journaux enregistrent simplement le décès ou la démission de celui qui part et, quelques semaines plus tard, l'élection de celui qui arrive.

Il n'y a pas d'autre bruit de paroles et de voix.

Par contre, on veut absolument qu'il y ait des complications, des imbroglios, des équivoques et des mystères quand il s'agit des deux grands cantons catholiques et conservateurs de Fribourg et du Valais. Nous ne suspectons ni les apparences ni les intentions ni les actes : nous constatons.

La *Liberté* estime, non sans raison, que ces appréciations, venant du dehors, ont des conséquences, c'est qu'on leur accorde généralement un *crédit exagéré*.

Notre confrère, qui est la loyauté même, reconnaîtra que le parti conservateur-progressiste valaisan, dans les décisions de sa majorité, a été, à chaque instant, l'objet, sinon la victime, de correspondances tendancieuses qui donnaient une physionomie inexacte de nos événements politiques.

Les choses allèrent même très loin dans certaines circonstances. Nos assemblées générales de parti, les œuvres les plus méritoires de notre gouvernement, des choix de candidats, la situation financière du canton, tout, absolument tout, était tourné en dérision ou mis en charpie.

Nous sommes on ne peut plus heureux, aujourd'hui, de la mise en garde de la *Liberté* contre toutes ces sortes de graines jetées aux quatre vents de la publicité, de la critique, de la malveillance et de la partialité.

A regarder les choses à leur surface seulement, on commet inévitablement des erreurs.

Ainsi, en soupesant les chances de succès d'une candidature radicale au siège de M. Python dans le canton de Fribourg, la *Revue* écrit :

« *Le candidat radical probable, M. Bartsch, n'aurait de chances qu'au cas où, faute d'une candidature qui s'impose et aux prises avec des compétitions, le parti conservateur viendrait à se diviser. Cette éventualité paraît peu probable. S'il existe certaines rivalités personnelles ou régionales dans le parti conservateur firbourgeois, elles sont loin d'atteindre le degré d'acuité de celles qui divisent le parti conservateur valaisan et lui ont fait perdre un siège aux dernières élections fédérales.* »

Les souvenirs de la *Revue* ne sont plus exacts.

Si le parti conservateur-progressiste valaisan a été troublé, au moment des élections fédérales, par des divisions et des dislocations dont on a exagéré, au surplus, les ravages, ces agrégats artificiels n'ont eu aucune répercussion sur les résultats du scrutin concernant le Conseil national.

Nous eussions été unis comme les cinq doigts d'une main que la répartition proportionnelle n'eût pas varié d'un iota.

Les chiffres sont là pour l'attester, supérieurs à tous les écrits et à toutes les appréciations spéculatives d'idées et d'opinions.

Radicaux et socialistes ont contracté une alliance momentanée pour la conquête d'un second siège au Conseil national que ces derniers espéraient tomber, comme un fruit mûr, sur la tête de M. Dellberg ou, tout au moins, de M. Charvoz. Il est allé aux premiers.

Nous ne croyons pas qu'au prochain coup de clairon ordonnant le rassemblement, tout le monde accourre avec la même discipline et la même simplicité.

Les socialistes ont éprouvé une déconvenue. L'aile droite du parti radical s'accommode mal d'une alliance qui lui fait perdre le fil des souvenirs, des habitudes et des principes d'une vieille clientèle et d'un vieux passé. La *Revue* sera logiquement avec celle-ci.

Un fait est certain. Le second siège, à Berne, de l'Opposition, n'a pas d'autre origine ni d'autre cause.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Un peintre avait dérobé pour plus d'un million d'objets d'art. — Il y a quelques jours on constatait que des tableaux et des potiches de valeur avaient été volés au château historique que possède le comte de Kergorlay, à Septime, près de Vienne. L'auteur du vol est un nommé Michel Argence, 35 ans, peintre à Vienne, où il jouit d'une certaine réputation.

Le malfaiteur, anarchiste notoire, a été arrêté en son domicile par le commissaire de police.

Dans une chambre on trouva une partie du butin : 3 potiches, des peintures, eaux-fortes, pastels, miniatures, nécessaire de bureaux en or, une montre Louis XIV.

Toutes les peintures avaient été enlevées de leurs cadres. Il en manque quatorze et un buste, que le voleur doit avoir vendus à Lyon au prix d'un million. La brigade mobile de Lyon connaît les acheteurs.

Argence a déclaré qu'il a choisi ce qu'il y avait de mieux, notamment deux pastels de réelle valeur attribués par lui à Quentin de La Tour. Mais les déclarations du voleur demandent à être contrôlées.

Les maladies vénériennes. — Le Reichstag allemand a discuté vendredi en seconde lecture le projet de loi pour la lutte contre les maladies vénériennes.

Aux termes du projet toute personne atteinte d'une maladie vénérienne est tenue de se faire traiter par un médecin légalement reconnu, et ce aussi longtemps qu'il existera un danger de contagion. Les Etats mettront à la disposition des personnes nécessiteuses des fonds leur permettant de se soigner. L'internement des prostituées est interdit. Toute personne se sachant atteinte d'une maladie vénérienne et qui aura eu des rapports sexuels sera condamnées à des peines d'emprisonnement pouvant s'étendre jusqu'à trois ans.

Les socialistes ont déclaré que cette loi, bien qu'imparfaite, constituait un réel progrès social.

Les nationaux allemands ont déclaré que le projet était acceptable. En revanche, les communistes ont fait opposition à la loi.

Les richesses souterraines de la Hollande. — Il y a quelques jours, des sondages effectués à l'ouest de Groenlo, en Hollande, avaient révélé l'existence d'une couche de sel fin, de toute blancheur et de toute première qualité et que déjà on avait traversé sur une épaisseur de 300 mètres. Les travaux ayant continué, on est arrivé aujourd'hui à cent mètres plus bas ; et on n'est pas encore au bout de la couche, dont la richesse s'avère donc incomparable. D'autre part, dans la même région, c'est-à-dire à Heerlen, au nord de Groenlo, une société minière occupée à des sondages a rencontré deux couches successives de charbon, dont l'exploitation semble devoir être aussi facile que productive.

Quinze ans de prison pour avoir dérobé un baiser. — Le général B. Poore, commandant la 7e région, à New-York, vient d'annuler une condamnation à quinze ans de prison infligée à un soldat qui, un peu... ému, s'était permis de dérober un baiser à une étudiante. Le général a abaissé la peine à douze mois pour l'ébriété et six pour l'indiscrétion.

Une lutte avec un sanglier. — Le jeune Etienne Cadilhac chassait aux environs d'Alzon, dans le Gard (France), au quartier dit du « Pont de Paris », lorsqu'il vit déboucher un sanglier, à la rencontre duquel il s'élança, déchargeant son arme sur la bête, qu'il ne put que blesser à l'épaule.

Rendu furieux, l'animal se précipita sur l'homme, avec lequel il engagea un horrible combat, réussissant, d'un coup de boutoir, à projeter au loin le fusil du chasseur ; mais ce dernier, malgré sa situation critique, put saisir le sanglier par une patte et le terrasser, tout en appelant à l'aide.

A ses cris, des ouvriers accoururent et on put enfin égorger le terrible pachyderme, qui, au cours de la lutte, avait mordu M. Cadilhac sur diverses parties du corps, notamment à la cuisse et au bras. Ces blessures ne sont pas graves, heureusement.

Le sanglier abattu pèse soixante-dix kilogrammes.

Le requin attaque le nageur. — Une dépêche de Sydney narre les circonstances atroces à la suite desquelles est mort un malheureux nageur du nom de Mervyn Allum, malgré l'intervention d'un jeune héros, Stanley Gibbs, âgé de 18 ans. Allum prenait ses ébats dans la baie quand il fut soudain attaqué par un requin. Gibbs n'hésita pas à se porter au secours de son compagnon. Sauter à califourchon sur le dos de l'animal fut pour lui l'affaire d'un instant. Accroché d'une main à la nageoire dorsale, il administra de l'autre une volée de coups sur la tête du requin cependant que de ses talons il lui labourait les flancs. L'animal, pris de peur, s'enfuit, lâchant sa victime que Gibbs ramena alors au canot. Allum ne devait malheureusement pas survivre à ses terribles blessures.

Un enfant naît dans les flammes. — Le village de Hammern, dans les forêts de Bohême, a été le théâtre d'une épouvantable tragédie.

Le feu avait éclaté un peu avant minuit dans une maison habitée par plusieurs familles. On avait réussi à sauver tous les locataires de la maison, lorsqu'une jeune femme, sur le point d'être mère, voulut à tout prix pénétrer de nouveau dans l'immeuble embrasé pour sauver quelques objets précieux.

A peine avait-elle réussi à grimper jusqu'à sa chambre que la toiture s'écroula. En déblayant les décombres, on a retrouvé le cadavre de la malheureuse et celui de son enfant nouveau-né. La pauvre femme avait accouché au milieu des flammes.

Un mal qui répand la terreur. — Une jeune fille appartenant à l'aristocratie industrielle de Tourcoing (France), Mlle L..., dont la famille est domiciliée dans le quartier de la Blanche-Porte, était fiancée à un officier du corps expéditionnaire de Syrie.

Il y a quelques jours, l'officier étant revenu en permission, fit cadeau à sa fiancée d'un superbe chat siamois rapporté de Syrie. Le présent fut accueilli joyeusement, mais on était loin de se douter qu'il apportait avec lui une grave maladie. En effet, un jour que la jeune fille caressait le félin. Il la griffa en manière de jeu. La petite plaie n'ayant pas tardé à s'envenimer, un médecin fut appelé, puis un autre, et les hommes de l'art finirent par diagnostiquer la peste.

La malade a été aussitôt complètement isolée et suit actuellement un traitement approprié à son mal.

Une nouvelle pénalité. — Le tribunal de Wimbledon eut à juger un jeune garçon de quatorze ans qui avait volé à sa mère une pièce de 10 shillings et avait vendu une voiture d'enfant appartenant à ses parents.

Le juge apprit du jeune prévenu que le produit de ses vols lui avait servi à fréquenter assidûment les cinémas. Aussi le condamna-t-il à être privé pendant deux années de cette distraction.

Les parents sont sans doute chargés de l'application de la peine.

Des orphelins vendus au marché. — Les orphelinats de la ville de Fou-Tcheou ont été pillés. Trois cents orphelines ont été vendues dans les rues à raison de trois dollars chacune ou livrées aux maisons de prostitution. Un communiqué espagnol confirme ces nouvelles.

Simple réflexion. — La distance est infranchissable entre la renommée de l'honnête homme et la plume du gredin. On dort fort tranquille sous les plus fortes averses d'encre empoisonnée. Elle ne tue pas et elle ne noircit pas. La probité a quelque chose en elle qui dissout ce venin.

Curiosité. — On annonce la mort, dans sa maison de Bavière, de M. Aloïs Frankenberg, qui fut fiancé cent-vingt fois. Cet extraordinaire séducteur avait trouvé en effet, un moyen peu banal d'escroquerie. Il se fiançait à de riches veuves, empochant leur dot et disparaissait au bon moment.

Pensée. — Rien n'est plus dangereux qu'un bon conseil accompagné d'un mauvais exemple.

Le cinquième centenaire de l'Université catholique de Louvain

C'est au mois de juin prochain que sera célébré ce glorieux jubilé

Il y a cinq cents ans que l'Université de Louvain ouvrit ses portes et commença son enseignement. Fondée le 9 décembre 1425 par le Pape Martin V et le duc de Brabant Jean IV, elle fut solennellement inaugurée le 7 septembre 1426 : les premiers cours se firent le 2 octobre suivant.

L'antique Université a décidé de fêter publiquement ce cinquième centenaire et de rappeler à cette occasion les services qu'elle a rendus non seulement à la Belgique, sa patrie, mais encore à la haute culture en général et au progrès intellectuel de l'humanité. Dès sa création, en effet, elle vit affluer dans ses auditoires, non seulement les étudiants de toutes les provinces des Pays-Bas, mais aussi les « scholares » anglais, écossais, espagnols, danois, livoniens, portugais, suédois et suisses. Cette composition internationale de son corps estudiantin se maintint pendant toute la durée de son histoire et si, pendant la glorieuse période de Charles-Quint, elle compta de nombreux étrangers parmi les trois mille étudiants dont parle Erasme, si, à l'époque de Juste-Lipse, on trouve groupés au pied des chaires de Louvain des Hollandais, des Frisons, des Espagnols, des Français, des Allemands et des Italiens, de nos jours encore l'Université enregistre la présence d'étudiants étrangers appartenant à quarante-trois pays différents.

Les collèges universitaires de l'ancienne Alma Mater, dont les bâtiments subsistent encore pour la plupart, rappellent eux aussi par leur nom l'étendue de son influence : Collège du Pape Adrien VI, Collège royal ou de Philippe II, Collège Saint Willibrord, Collège de Hollande, Collège d'Arras, Collège de Savoie, Collège de Westphalie, Collège irlandais.

Les services rendus à la science et au savoir humain éclatent dans le nom des hommes célèbres que l'Université peut citer parmi ses « appôts » ou parmi ses maîtres : Erasme qui occupa une chambre au Collège du Lys et qui fonda le célèbre Collège des Trois Langues ; les humanistes Nicolas Clénard, J. L. Vivès, Juste Lipse, Erycius Putsanus, Nicolas Vernulaeus ; les hébraïsants Robert Wakefield, Robert Shirwood, Joannes Campensis, Valère André ; le professeur de droit Gabriel Mudaeus qui réforma la science juridique et fut l'émule d'Alciat et de Cujas ; les juristes Peckius, Tulden, Perez, Zypaeus ; le botaniste Rambert Dodoens ; les médecins Hertvelde et Pierre Brueghel ; le célèbre anatomiste André Vésale ; le grand recteur que fut Réga, le créateur d'un des plus beaux musées anatomiques du XVIIIe siècle ; le physicien Mincheleers qui, le premier, découvrit le gaz de houille. Faut-il rappeler les noms de ceux dont le souvenir est tout proche de la génération présente : Jean-Baptiste Carnoy, le créateur de la biologie cellulaire en Belgique ; l'orientaliste Mgr de Harlez, le neurologue Van Gehuchten, le chimiste Louis Henry, l'historien Alfred Cauchie, l'ingénieur André Dumont qui découvrit le bassin houiller de la Campine ? Faut-il évoquer la figure incomparable de l'illustre Cardinal Mercier ?

Mgr Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain évoque avec une légitime fierté ce glorieux passé dans une lettre qu'il a adressée aux universités du monde entier pour les convier aux fêtes jubilaires qui seront célébrées le mardi 28 et le mercredi 29 juin 1927.

« Nous nous adressons, écrit l'éminent recteur, à nos consœurs, les Universités du monde entier pour les inviter à ces fêtes où s'affirmera comme autrefois la solidarité intellectuelle des peuples et l'entente commune de tous les Instituts supérieurs du monde civilisé dans la poursuite du progrès de l'esprit et la recherche désintéressée de la vérité. »

Nul doute que cet appel trouve partout un accueil empressé.

Les catholiques belges fêteront à la fois avec reconnaissance et avec fierté le jubilé de cette institution qui, suivant une éloquente parole du Cardinal Mercier remplit depuis cinq cents ans « la mission de garder chez eux et pour leur catholique nation la tradition de la science, d'assurer la formation de leurs savants de demain, de pourvoir au recrutement régulier des membres des professions libérales et de l'élite sociale dans des conditions qui sauvegardent en eux le dépôt de la vérité religieuse. »

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

„L'Action Française"

La lecture n'en est plus permise

La « Semaine Religiense » de Paris publie une ordonnance, bonne à méditer chez nous aussi où certaines personnes ergotent encore sur la portée de l'**Index** et prétendent avoir le droit d'être abonnées à l'« Action Française », de l'acheter et de la lire.

Après avoir rappelé les sentences réitérées du Souverain Pontife, le Cardinal Dubois relève que ces sentences sont, au détriment de la vérité, détournées de leur vraie signification et, contre l'évidence même des faits, interprétées comme la conséquence d'une erreur d'information ou comme une manœuvre politique dirigée contre la France ;

Qu'il y a dans cette erreur et cette double inculpation une injure faite au Saint-Siège et une occasion de scandale pour les fidèles ;

Qu'un certain nombre de catholiques, trompés par cette déformation quotidienne des faits et du droit, ne comprennent pas la grave obligation qui leur incombe d'obéir au Souverain-Pontife en cette circonstance.

Le Saint Nom de Dieu invoqué, ajoute le Cardinal, et après en avoir conféré avec NN. SS. les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Paris, et nos vénérables Frères les chanoines et Chapitre de notre église métropolitaine.

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Article premier. — Le décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office condamnant en mettant à l'Index quelques livres de Charles Maurras et le journal l'« Action Française » est et demeure officiellement publié dans notre diocèse.

Art. 2. — Nous promulguons de nouveau officiellement l'interdiction prononcée par S. S. Pie XI dans son allocution consisto-

riale de soutenir **(sustentare)**, de propager **(fovere)**, de lire **(legere)** le journal l'**Action Française** tel qu'il est aujourd'hui dirigé et rédigé.

Art. 3. — Le décret et la défense portée dans l'allocution consistoriale obligent en conscience, sous peine de faute grave, **sub gravi**, le clergé et les fidèles.

Art. 4. — Nul prêtre de notre diocèse, séculier ou régulier, de quelque dignité ou autorité qu'il soit, **n'a le pouvoir, soit en confession, soit en dehors de la confession, de lever la prohibition** portée par le décret du Saint-Office et l'allocution consistoriale précités.

Art. 5. — La présente Ordonnance sera lue en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche 23 janvier.

Donné à Paris, le 18 janvier 1927, en la fête de la Chaire de Saint-Pierre, à Rome.

† **Louis, card. Dubois,** archevêque de Paris.
† **Alfred,** évêque d'Himéria, recteur de l'Institut catholique.
† **Emmanuel,** évêque d'Isionda, auxiliaire de Son Eminence.
† **Eugène,** évêque de Tralles, auxiliaire de Son Eminence.

La présente Ordonnance soumise aux évêques de la province ecclésiastique de Paris a été approuvée et signée par eux.

† **Charles,** évêque de Versailles.
† **Louis-Joseph,** évêque de Meaux.
† **Georges,** évêque de Blois.
† **Raoul,** évêque de Chartres.
† **Jules-Marie,** évêque d'Orléans.
† **Benjamin-Octave,** évêque de Mosynopte, coadjuteur de Versailles.

Cinglante réponse

D'autre part, l'« Osservatore Romano » publie une lettre de son directeur, M. della Torre, au cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, pour rappeler à son attention les attaques de l'« Action française » contre l'organe du Vatican. La lettre demande si l'« Osservatore Romano » par son silence, a bien interprété la pensée du Saint-Siège.

Le cardinal Gasparri répond que le Vatican approuve complètement le silence plein de dignité que le journal oppose aux injures, insinuations et mensonges de l'« Action française ». « Lorsque l'adversaire, dit le cardinal Gasparri, est dans l'erreur et discute honnêtement, une réponse est nécessaire, mais lorsqu'il ment le sachant et le voulant et attaque les autorités les plus sacrées, il se condamne lui-même et une réponse est superflue. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une basilique va être construite à Jérusalem

On sait que S. G. Mgr l'archevêque de Toulouse a pris l'initiative, il y a une dizaine d'années, de la création d'une œuvre dite « Vœu de l'Univers catholique », destinée à promouvoir l'érection d'une basilique du Sacré-Cœur à Jérusalem.

Le vénéré prélat vient de charger M. le chanoine Trilhe de se rendre à Jérusalem, accompagné de M. Marcel Favier, architecte de la basilique ; le but de ce voyage est de prendre les dernières dispositions en vue de commencer sans retard le travail de la construction de l'église du Sacré-Cœur.

Cette église doit être édifiée sur les fondements mêmes de l'Eléona, le temple que sainte Hélène construisit magnifiquement, en même temps que celui de Bethléem, au lieu où Jésus habitait quand il était à Jérusalem.

Sportsmen tués et blessés

On mande de Roundrock (Texas) :

Onze membres de l'équipe de basketball de l'université de Beylor ont été tués et onze grièvement blessés à la suite de la collision de l'autobus dans lequel ils se trouvaient, avec un train express, à un passage à niveau.

D'autre part, on mande de Glascow :

Cinq personnes revenant du match France-Ecosse ont été victimes d'un accident près de la ville. L'auto dans laquelle elles avaient pris place s'est jetée contre un mur. Un homme a été tué ; un autre grièvement blessé, trois légèrement.

Une dangereuse maniaque

Une toute jeune fille, Martha Franke, comparaissait devant la Cour d'assises de Berlin. Elle était accusée d'avoir dirigé les opérations d'une bande de voleurs.

C'était une jolie et modeste enfant qui se tenait devant les juges. On ne pouvait croire qu'elle eût exercé un commandement sur des chenapans. De bonne famille, elle avait commis, toute petite, un vol à Potsdam ; ses parents lui pardonnèrent et tentèrent de la maintenir dans le droit chemin.

Elle s'ennuyait et se plaignait d'être surveillée. Un jour elle s'enfuit et alla faire connaissance avec des malandrins. On l'initia, elle se révéla extrêmement adroite. Sa beauté et son air doux indiquèrent à tous sa vocation : elle travaillerait dans les clubs de nuit les plus fashionables de Berlin.

Elle connut des succès remarquables et se fit des amis chez les personnes dont les demeures méritaient d'être cambriolées. On l'invitait, on la fêtait. A la première occasion, ses camarades et elle opéraient.

Un homme, qui fut son ami, est venu témoigner qu'un jour, l'ayant vue avec un nouveau sac à main, il lui avait demandé qui le lui avait donné.

« Je l'ai volé, avait-elle dit.

L'ami lui donna un soufflet.

— Je continuerai, dit-elle, je ne puis faire autrement.

C'est sans doute ce qu'a pensé le Tribunal qui n'a condamné Martha qu'à dix-huit mois de prison.

Une mystérieuse affaire

L'Allemand Nussbaum a-t-il empoisonné ses deux épouses et un de ses enfants? Telle est la question que se posent actuellement les magistrats de Strasbourg.

Agé de 30 ans, Robert Nussbaum eut plusieurs fois affaire avec la justice. Condamné en 1916 à quelques jours de prison pour vol, il comparut à nouveau en correctionnelle, au mois d'octobre dernier, sous l'inculpation de trafic de stupéfiants, trafic auquel il se livrait depuis un certain temps.

C'est alors qu'il purgeait sa peine que s'élevèrent contre lui de sourdes rumeurs. On l'accusait d'avoir empoisonné sa seconde femme pour pouvoir toucher une prime d'assurance. Une enquête fut ouverte et allait être abandonnée, faute de preuve, lorsqu'on s'aperçut que l'existence de Nussbaum présentait d'étranges coïncidences.

Marié en 1916 avec Mlle Rosa Schnater, qui lui donna trois enfants, celle-ci décédait subitement le 23 août 1924 et fut incinérée. Le 6 juin 1925, Nussbaum se remaria avec Mlle Goelsh et douze jours après, le 18, le dernier de ses enfants, un garçonnet de 5 ans, mourait à son tour. Quatre mois plus tard, le 19 octobre 1925, l'Allemand contractait à son nom une assurance sur la vie de sa femme ; neuf jours plus tard, il obtenait le paiement d'une prime de 75,000 francs. A ce moment se place le décès subit de sa seconde femme, dont la véritable cause n'a pu être définie. Mlle Goelsh fut enterrée cette fois, mais bien contre le gré de Nussbaum, qui eût préféré qu'on l'incinérât.

Nussbaum qui n'avait cessé de clamer son innocence ces derniers temps, en apprenant qu'on allait pratiquer l'autopsie du corps de sa seconde femme, a choisi un avocat. « Ma femme, a peut-être été empoisonnée, a-t-il déclaré, mais pas par moi!»

Réflexion troublante comme le sont les faits que nous venons de relater.

NOUVELLES SUISSES

Le dimanche politique

Dimanche, par 4111 non contre 1332 oui, le peuple lucernois a repoussé la revision constitutionnelle concernant la réduction du nombre des membres des tribunaux de district. La participation au scrutin a été faible.

L'initiative datait de l'époque du groupe libéral dissident dont les membres s'appelaient les Amis du Peuple et elle fut jadis approuvée par le Grand Conseil. Les conservateurs et les libéraux avaient laissé la liberté de vote, tandis que les socialistes avaient décidé de combattre l'initiative.

Qui recevra l'habit rouge et blanc ?

En 1382, Jean Roth de Rumisberg avait déjoué le complot du comte Rodolphe de Kibourg qui voulait s'emparer par surprise de la ville de Soleure. Depuis lors, le gouvernement soleurois fait don d'une petite pension annuelle et de l'habit rouge et blanc, au plus ancien représentant de la famille du canton de Soleure.

Le dernier détenteur de cet habit, M. Antoine-Romuald Roth, de Welschenrohr, ancien entrepreneur, étant décédé le 15 janvier, à l'âge de 91 ans, la chancellerie d'Etat du canton de Soleure invite les descendants les plus âgés de Jean Roth à se présenter le 12 février 1927 à la chancellerie d'Etat avec les papiers de légitimation nécessaires.

Le décès du Dr A. Kurer

A San Remo vient de mourir Auguste Kurer, ancien conseiller national. Il y a trois semaines environ M. Kurer s'était rendu sur la Riviera pour y rétablir sa santé chancelante. Il est décédé dans le vagon-ambulance réservé aux malades, alors qu'il rentrait au pays.

M. Kurer était né le 20 décembre 1873. Il fut tout d'abord instituteur primaire à Waldkirch (Saint-Gall), puis il étudia le droit à Munich et Berne et pratiqua le barreau de 1897 à 1911 à Saint-Gall et Gossau. En 1911, il devint secrétaire de l'Association soleuroise des arts et métiers et ensuite secrétaire central de l'Association des épiciers suisses. De 1918 à 1919, il fut chef de la centrale suisse des graisses. M. Kuhrer fut l'un des fondateurs et le premier président de l'Union suisse des classes moyennes du commerce et vice-président de l'Union internationale des classes moyennes. Depuis 1920 il était directeur du Bureau central de la Société suisse des hôteliers. Kurer fut élu en 1912 député au Grand Conseil à Soleure et en 1917 conseiller national ; il était membre du parti populaire catholique.

La succession de M. G. Python

Le parti conservateur du Lac, réuni à Morat mercredi, a décidé de revendiquer le siège laissé vacant par la mort de Georges Python ; il présentera comme candidat le préfet du Lac M. Jacob Meyer.

Le parti conservateur du district du Lac fait ressortir qu'il y a 110 ans qu'il n'a pas eu de représentant au Conseil d'Etat, pas plus d'ailleurs qu'aux Chambres fédérales.

Traitements des conseillers fédéraux

Dans sa séance du 21 décembre 1926, la commission des finances du Conseil national a effectivement été nantie d'une proposition de M. Balestra, président sortant de charge, tendant à augmenter les traitements des membres du Conseil fédéral.

Contrairement à ce qui a paru dans la presse, la commission du Conseil national n'a encore pris aucune décision à cet égard. Elle a renvoyé l'affaire à la délégation des finances des deux conseils afin que celle-ci fasse un rapport et des propositions sur l'ensemble de la question. Cette délégation se réunira le 7 février ; c'est dire qu'elle n'a pas pu prendre position pour le moment et encore moins la commission du Conseil national.

La décision attribuée à la commission du Conseil des Etats aurait donc été prise par celle-ci unilatéralement, sous sa propre initiative.

L'impôt sur les étrangers en France

Le Conseil fédéral a préparé sa réponse à la « petite question » de M. Pfister, conseiller national de St-Gall.

Dans cette réponse, le Conseil fédéral déclare qu'il a suivi avec une grande attention la question de l'augmentation des taxes des étrangers en France et qu'il est persuadé que cette augmentation est en contradiction avec les dispositions du traité d'établissement franco-suisse, d'après lesquelles une taxe d'étrangers n'est admissible que si elle correspond à une taxe de chancellerie modérée.

D'après le Conseil fédéral, l'augmentation de la taxe des étrangers en France constitue un véritable impôt sur les étrangers. En conséquence, le ministre de Suisse à Paris a été chargé de protester contre l'intention du gouvernement français de soumettre les Suisses habitant en France à un impôt qui n'est pas acquitté par les Français, le traité d'établissement assurant aux ressortissants des deux Etats l'égalité de traitement.

LA RÉGION

Un terrible accident d'automobile

Un terrible accident d'automobile s'est produit près d'Aix-les-Bains. Trois personnes descendaient vers Champéry, dans une 6 HP. et à vive allure. Soudain, la voiture fit une embardée, tourna trois fois sur elle-même et projeta les occupants sur la route. Les occupants d'un auto-car qui avaient vu l'accident, se précipitèrent au secours des victimes : M. Dubigny, âgé de 42 ans, vendeur d'automobiles à Aix-les-Bains, était grièvement blessé à la tête et avaient plusieurs côtes enfoncées. A 50 mètres de là, M. Lenoir, greffier au Tribunal de Chambéry, gisait, replié sur lui-même, le visage mutilé et respirant à peine. Enfin M. Dide, agent d'affaires à Chambéry était étendu mort. Les deux blessés furent transportés à la clinique Cleret.

M. Dubigny, habitait anciennement à Annemasse. Il est très connu dans la région, ainsi qu'à Genève.

Une exportation frauduleuse

Les fruitiers de la Haute-Savoie, qui fabriquent du beurre dans un rayon de 10 kilomètres de la frontière peuvent l'exporter en Suisse, en ayant soin de se munir d'une licence spéciale, délivré à cet effet. Les autorisations valent pour une quantité proportionnelle à la quantité de lait journellement brassée par les fruitières intéressées. Les douaniers français du poste de Moillesulaz ont découvert que 112 kilos de beurre que tentait de passer en Suisse le nommé R., fruitier dans la région, provenaient d'une fruitière lointaine. R. était donc coupable d'essai d'exportation frauduleuse. Procès-verbal a été dressé, la marchandise confisquée et R. devra payer une forte amende.

Distribution irrégulière. — Nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le **Nouvelliste** ou le **Bulletin Officiel** nous obligeront en nous signalant par une simple carte cette anomalie.

Poignée de petits faits

✶ Les funérailles de la princesse Charlotte, veuve de l'empereur Maximilien du Mexique, ont été célébrées en présence du roi, de la reine, des princes et princesses et du corps diplomatique. Le corps a été inhumé dans la crypte de Laeken, près de Bruxelles.

✶ Le procureur du canton de Zurich a terminé l'instruction contre Max Kaufmann, meurtrier de plusieurs femmes. Kaufmann déclara ne pas avoir prémédité ses actes, mais avoir agi alors qu'il était en état de surexcitation. L'affaire viendra devant la Cour d'assises.

✶ A Berlin, une fabrique d'instruments d'optique a trouvé le moyen de se servir du ciel pour projeter des films. Des essais ont été concluants et d'ici à quelques jours, la population aura la joie de voir une scène se dérouler dans le ciel.

✶ On mande de Malines (Belgique) que toute une famille, composée du père, de la mère et de deux garçonnets, a été asphyxiée par le gaz à la suite d'un accident.

✶ Pendant la nuit, une ferme s'est écroulée ensevelissant les habitants sous ses décombres. Le fermier, sa femme et un enfant, ont été tués ; un second enfant a pu être sauvé.

✶ Depuis quelque temps, une habile voleuse opérait sur le marché à Montreux, dérobant des porte-monnaie. Une douzaine de vols furent ainsi commis dont le montant est de fr. 1070. Après une longue surveillance qui dura plus de six mois, la police de Sûreté et la gendarmerie ont arrêté une femme qui est fortement soupçonnée de ces multiples larcins. C'est une personne de 60 ans environ, venant de Buénos-Ayres, possédant un abonnement général des C. F. F., mais sans domicile connu ni papiers de légitimation. Elle est à la Sûreté aux fins d'identification.

✶ Une scène tragique s'est produite samedi à Florence. Un employé de l'administration du « Corriere della Sera » s'est jeté en bas du clocher de Giotto à Florence, et s'est tué. Un de ses neveux qui l'accompagnait a cherché en vain à le retenir.

✶ Vivement impressionné par un film qu'il venait de voir jour, un fermier de Kansas (Amérique), nommé Reed, à peine rentré chez lui, s'est précipité sur sa femme et lui a coupé la tête sans aucune explication.

C'est la petite-fille du meurtrier qui, en rentrant de l'école, découvrit l'horrible forfait. D'ailleurs, le fermier n'avait rien fait pour cacher son crime, bien au contraire. Il avait écrit sa confession, dans laquelle il expliquait qu'il avait eu peur que sa femme, inspirée par le film historique qu'ils avaient vu, ne le regardât comme Salomé regardait Jean. Le fermier est pleinement coupable car, après examen, il est établi qu'il jouit de ses facultés.

✶ La douzième Chambre correctionnelle de Paris a prononcé les peines suivantes dans l'affaire du complot catalan :

Le colonel Macia et Ricciotti Garibaldi contre lequel il est retenu le délit de détention d'armes, ont été condamnés à deux mois de prison et cent francs d'amende.

Les autres inculpés, tous Catalans sauf l'Italien Rizzoli, ont été condamnés à un mois de prison et cinquante francs d'amende.

Toutes ces peines ont été prononcées sans qu'intervienne la loi de sursis.

Il a été en outre décidé que les armes trouvées chez eux seront confisquées.

Les inculpés ont été remis en liberté immédiatement. Garibaldi sera expulsé. On peut bien dire que cette affaire, que l'on prévoyait grosse de conséquences, finit en queue de poisson.

Nouvelles Locales

La vacance au Tribunal cantonal

On nous écrit :

Les esprits se préoccupent déjà du remplacement du très regretté Isaac Marclay comme Juge cantonal.

Ce souci quelque hâtif qu'il soit est dans l'ordre puisque la place doit être repourvue et qu'il y a urgence à ce qu'elle le soit.

A ce sujet, nous avons entendu rapporter le jour même de l'ensevelissement du plus aimé des magistrats que d'aucuns avaient déjà mis en jeu l'arithmétique électorale en prétendant que le Bas-Valais était constitutionnellement servi par la présence au Tribunal suprême du candidat de la minorité et qu'ainsi le fauteuil vacant pourrait fort bien faire l'objet d'une revendication du Valais central.

C'est contre cette opinion que nous voudrions élever la voix.

Le Bas-Valais conservateur ne souffrira pas de n'avoir plus de représentant au Tribunal cantonal.

Il a toujours été admis que la représentation concédée à la minorité politique serait choisie sur l'ensemble du canton et il n'est certes venu à l'idée de personne et moins encore à celle du parti libéral que la concession faite pourrait avoir pour conséquence possible d'éliminer la représentation conservatrice dans l'une des trois parties historiques du Canton.

C'est dire que la présentation du candidat de demain appartiendra au Comité conservateur du Bas-Valais.

Nous saisissons cette occasion, et est-il besoin de le spécifier, pour ajouter que étant données les compétences nouvelles et si importantes de cette Haute Cour de Justice qui siège en permanence, que le Comité doit à l'ensemble du canton la présentation d'un magistrat qui donne toute garantie par ses connaissances juridiques et au Haut-Valais celle d'un candidat possédant la langue allemande ; et non seulement superficiellement pour pouvoir indiquer en cette langue l'heure du train ou le jour d'une audience, mais qui soit en mesure d'étudier un dossier allemand, suivre une plaidoirie et au besoin interroger un témoin ou rédiger un rapport succinct en cette langue.

Par contre nous nous garderons bien de prononcer un nom quelconque, estimant que, surtout en cette matière, il n'appartient pas à la presse de prendre les devants et qu'il est mieux indiqué de ne pas confondre une opinion personnelle avec la voix du peuple ou celle d'un district ou d'un arrondissement, cette tâche devant incomber uniquement aux représentants autorisés des régions intéressées.

Les discours aux obsèques de M. Marclay

Le compte-rendu des belles obsèques de M. Marclay, président du Tribunal cantonal, couronnant une belle vie a été forcément incomplet dans le « Nouvelliste » de samedi.

On ne s'attendait à aucun discous. Il y en eut quatre. Nous avons relaté l'hommage touchant rendu par le greffier du Tribunal, M. de Chastonay qui, nous le savons, était fort apprécié par l'honorable défunt.

M. l'avocat **Coquoz** a pris la parole, au nom de la Chambre des notaires et, chargé par M. Métry qui est le président, au nom de l'Ordre des avocats, soulignant les qualités professionnelles d'un confrère dont la mémoire ne sera pas oubliée de sitôt.

Notons également le discours de M. Alphonse **Sidler** au nom des juges-instructeurs du canton.

Nous ne diminuerons personne en disant que le discours de M. **Camille Défayes,** juge cantonal, a été particulièrement éloquent et émouvant.

Avec des larmes dans les yeux et des sanglots dans la voix, M. Défayes veut parler au nom de la Minorité. Mais il se reprend et, en un profond accent de sincérité, rectifie qu'au sein du Tribunal cantonal chacun dépose sa qualité politique et qu'il n'existe plus de minorité.

Nous nous permettrons d'ajouter que, très souvent, le regretté M. Marclay nous a fait cette même remarque, rendant par là un hommage mérité à M. Défayes dont il louait la parfaite indépendance et la haute conscience juridique.

M. Défayes dit qu'il connaissait M. Marclay comme confrère lorsque, devant un tribunal, ils se trouvaient des deux côtés de la barre, croisant le fer. Il l'appréciait déjà. Mais, dès son entrée au Tribunal cantonal son jugement s'est encore fortifié, ayant été mieux à même et de plus près, de remarquer les immenses et précieuses qualités de son président.

Et, avec une conviction et un accent communicatifs qui ont fait impression, M. Défayes tient à déclarer qu'au cours de sa longue carrière à la direction du Tribunal cantonal, M. Marclay n'a jamais manqué une seule fois à son devoir absolu de magistrat intègre et consciencieux.

Un compte-rendu ne dit rien dans ces circonstances. Il faut avoir entendu l'orateur.

La mémoire du défunt est si chère, dans notre canton et au-delà du Valais, que les regrets sont unanimes de cette mort prématurée.

Un drame sur le lac

Le bateau « La France », de la Compagnie générale de Navigation sur le lac Léman, effectuait vendredi comme d'ordinaire la course No 62, sous le commandement de M. le capitaine Paul Gétaz.

Il était parti de Vevey à 10 heures et se dirigeait vers le Bouveret. A la hauteur de l'Hôtel Byron, près de l'embouchure de la Tinière, un des passagers, une femme paraissant âgée d'environ quarante ans, enjamba soudain le bastingage — sans que rien ait pu faire prévoir son geste — et se précipita dans l'eau froide du lac.

L'alarme fut aussitôt donnée par le contrôleur, M. Charles Martin. Le bateau stoppa immédiatement. Les timoniers, MM. H. Derivaz et Chs Givard, mirent à l'eau la baleinière de tribord tandis que « La France » revenait en arrière. Après trois minutes d'efforts, ils parvinrent à repêcher la malheureuse.

M. le Dr Castanié, qui était à bord, lui prodigua les premiers soins, tandis que le bateau continuait sa route. A St-Gingolph, un autre médecin, M. le Dr Chartron, lui

prêta son concours. Mais tous les efforts des praticiens furent inutiles. Malgré la respiration artificielle longuement pratiquée, malgré les piqûres administrées, la malheureuse ne put être ramenée à la vie. Transportée au plus vite à l'Hospice du Samaritain, à Vevey, elle y rendit le dernier soupir quelques instants après, à 13 h.

Elle n'était porteur que d'une sacoche, contenant 3 fr. 15, et d'une lettre adressée à un habitant de Saint-Légier, d'où elle venait elle-même.

L'enquête sur ce drame fut commencée à Villeneuve par M. Louis Chabloz, juge de paix, assisté du gendarme en station à Villeneuve.

La lettre trouvée sur la malheureuse permit d'établir son identité : il s'agit d'une femme de Saint-Légier, âgée de 50 ans, mariée, mère de deux fillettes âgées de 12½ et de 16½ ans. Dans cette lettre, elle annonçait son intention d'en finir avec la vie. Ce n'était pas la première fois, assure-t-on, qu'elle avait manifesté cette intention, due à un état neurasthénique.

✝

M. le Chanoine Maurice Luisier

La semaine dernière, il a été enseveli à Martigny M. le Chanoine Maurice Luisier, de la Congrégation du St-Bernard, qu'une maladie retenait depuis longtemps éloigné de toute activité importante.

M. le Chanoine Luisier était né à Bagnes en 1853. Il remplit les fonctions de vicaire à Liddes et à Martigny, puis, pendant cinq ans, celles de curé de la paroisse d'Isérables. Depuis quelques années, il vivait à Ecône en qualité de prêtre retiré.

M. le Chne Luisier était un prêtre pieux, offrant généreusement à Dieu les sérieuses fatigues que lui donnaient des crises d'asthme de plus en plus graves et prolongées.

† **LENS.** — (Corr.) — Samedi passé, la paroisse de Lens faisait d'imposantes funérailles à M. Antoine Briguet, ancien vice-Président, décédé à l'âge de 78 ans, muni des secours de la Religion.

Le défunt était un chrétien modèle, un homme de prières et de dévouement. Chaque matin on le voyait à l'église pour assister à la messe et y communier. Toutes les œuvres de charité trouvaient en lui un appui sûr et précieux.

Qui pourra jamais dire ce qu'ont reçu de lui les œuvres paroissiales, les familles indigentes, l'œuvre de la Propagation de la foi, les étudiants, les Instituts religieux?

Sa mort a été celle du juste. Il s'est endormi doucement dans le Seigneur qu'il avait si fidèlement servi pendant toute sa vie. **X.**

Cinquante-sept ans après

Des guides viennent de découvrir au pied du glacier des Bossons (massif du Mont-Blanc) un piolet brisé portant l'inscription : « Dr J. Béan ». Cette trouvaille évoque le souvenir de la plus terrible catastrophe que l'alpinisme ait enregistrée jusqu'ici.

Au mois de septembre 1870, un ecclésiastique anglais, M. Mac Corkindale, de Glasgow, et deux Américains, MM. Béan et Randal, étaient partis de Chamonix, accompagnés de huit guides pour faire l'ascension du Mont-Blanc. Ils atteignirent le sommet par un temps douteux. A la descente, ils furent surpris par une terrible tempête de neige qui ne dura pas moins d'une semaine. Pas un seul des onze alpinistes ne sortit vivant de l'aventure. Plus tard une colonne de guides retrouva les cadavres de cinq des victimes, parmi lesquels ceux de l'ecclésiastique anglais et du docteur Béan. La montagne garda les corps des six autres.

Il s'était trompé de maison

On écrit de Sion à la « Tribune de Lausanne » :

Une aventure peu ordinaire vient d'arriver à un honorable magistrat de la vallée d'Hérens, descendu à Sion pour affaires. On a déjà dit que le fendant du 26 était farceur. En but-il par trop ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'au moment de regagner son hôtel à Sion, il se trompa de chemin et s'en fut directement dans la chambre à coucher d'un colonel, ingénieur de l'Etat, où il s'enferma à double tour, après avoir pris la précaution de placer ses souliers devant la porte... comme à l'hôtel.

Lorsque l'ingénieur voulut aller coucher à son tour, il trouva porte close. Intrigué — on le serait à moins — le propriétaire du logis frappa d'abord à la porte de la pièce d'où ne s'échappaient que des ronflements sonores ; puis il s'en fut quérir du renfort à l'étage supérieur. Mme la colonelle s'en mêla, la bonne aussi, mais tout ce tintamarre ne parvint pas à réveiller le mauvais coucheur.

Nul doute, dit quelqu'un, il y a là un voleur ! On saute au téléphone, la police arrive, en toute hâte. Armés jusqu'aux dents, les vigilants gardiens de la paix somment à grand fracas l'intrus de se rendre. Celui-ci, enfin réveillé, ouvre la porte, et sans s'émotionner, rentre au lit et poursuit son somme interrompu. Toute la société envahit la chambre. Le colonel saisit l'inconnu et le secoue : Qui êtes-vous, que faites-vous ici ? Pour toute réponse, il obtient un « Bonsoir, Monsieur, que vous êtes gentil d'être venu me voir ! »

— Plus de doute possible, dit un agent. Nous avons affaire à un voleur international qui, se trouvant pris, simule la folie. Au poste !

Sans ménagement aucun, on enlève le dangereux personnage et on l'entraîne au violon. Interrogé le lendemain par le commissaire, le pauvre homme fut tout ahuri d'apprendre qu'au cours de la dernière nuit il avait jeté la perturbation dans tout un quartier et mis la police municipale sur les dents...

— Je me serai trompé d'hôtel, dit-il, simplement. Je vais de ce pas faire des excuses à mon logeur malgré lui.

Le rapatriement des écus étrangers

D'après le «Bund», le rapatriement des écus des puissances de l'Union latine restés en Suisse vient de commencer. On sait qu'il a été décidé en vertu de la convention passée en 1921 avec la France, la Belgique et l'Italie, et qu'il doit avoir lieu dorénavant chaque trimestre. Le montant trimestriel est de 7,8 millions pour l'Italie et 300 mille francs pour la Belgique.

Rôle utile de la rate

Les recherches expérimentales et cliniques faites par MM. Rémond, de Metz ; Soula et Colombiès, de Toulouse, ont permis d'établir que les fonctions de la rate sont de première importance pour la nutrition. Cet organe, en effet, transforme pour les rendre assimilables par l'organisme humain les matières minérales et les substances grasses appelées lipiques.

En ce qui concerne les matières minérales, la rate favorise leur fixation dans les tissus. Si on enlève la rate à des animaux jeunes, on constate, par l'analyse chimique, qu'ils présentent un déficit de matières minérales par rapport aux animaux de la même portée qui ont conservé leur rate. On comprendra aisément que cette fixation favorise la croissance et le développement physiologique de l'organisme.

Les auteurs ont constaté que les enfants en bas-âge, à qui on donne un suc de rate qu'ils ont préparé (médication lipothérapique), augmentent rapidement de poids ; ils perdent tout aspect chétif et émacié et, après quelques semaines de traitements ils sont d'apparence saine et robuste, se développent parfaitement et ont un accroissement notable. **Dr Busquet.**

La vaccination des vins

M. Philippe Malveyin, l'œnologue bien connu, vient d'attirer l'attention du monde vinicole sur la possibilité de vacciner les vins c'est-à-dire de les préserver des maladies microbiennes : piqûre, tourne, etc., au moyen de vaccins œnologiques obtenus au moyen de levures pures, sélectionnées, cultivées sur moût de vin blanc riche en sucre.

C'est, en fait, le principe de la vaccination humaine ou animale qui deviendrait applicable aux vins.

Un village où l'on vit vieux

On nous écrit :

Depuis le nouvel an 1927 il y a, à Eischoll, commune du district de Rarogne comptant 480 habitants, 48 personnes qui ont dépassé la soixante-dixième année. En outre, 3 personnes ayant plus de 75 ans, originaires d'Eischoll, se trouvent actuellement à l'asile des vieillards de la Souste. On doit avoir une manière de vivre bien saine à Eischoll, car le fait est peu banal que, sur 10 personnes, il y en ait une qui a ses 76 ans — la moyenne de l'âge des personnes qui ont dépassé les septante.

Le for de la personne juridique

Le Tribunal fédéral a décidé, à l'occasion d'un procès intenté à la Société de banque suisse, que le for de la personne juridique se trouvait en principe à son siège. Une société par actions ne peut être traduite devant les tribunaux de l'endroit où une succursale est établie que s'il s'agit de contestation en rapport direct avec une de ses succursales.

Les sports d'hiver chez nous

Le Valais est le pays rêvé pour les sports d'hiver. Comme les années précédentes on organise un peu partout des concours de ski. Dans le Haut-Valais, le ski-club de Brigue se prépare à une grande manifestation qui aura lieu samedi et dimanche prochain si le temps le permet. Les meilleures équipes de Conches, de Zermatt et de Saas prendront part aux épreuves.

Le club alpin de Sion organise de son côté un cours de ski aux Mayens qui se terminera les 29 et 30 janvier par un concours qui promet d'être un succès.

Morgins regorge d'étrangers qui se livrent aux joies du ski sur une neige merveilleuse.

Dans la région du Simplon, la neige tombe en abondance et la couche s'est épaissie de 20 à 25 centimètres depuis les premiers jours de la semaine. Du matin au soir des skieurs défilent sur la route du Simplon ; les uns se rendent sur le plateau du Brigerberg, les autres se dirigent sur Rosswald. On signale la présence de nombreux étrangers.

Le nom de la femme divorcée

On écrit de Berne à la « Revue » :

Le Conseil fédéral s'est occupé vendredi de l'état-civil des Suissesses divorcées d'un étranger qui sont réintégrées dans leur nationalité primitive. Jusqu'ici, ces femmes étaient réintégrées sous leur nom de jeune fille, conformément à la prescription du code civil. Mais ce régime présente un inconvénient pour celles qui rentrent de pays tels que l'Allemagne, où seules reprennent leur nom de jeune fille les femmes aux torts desquelles le divorce a été prononcé. Pour obvier à ce désagrément, le Conseil fédéral a décidé que ces Suissesses seraient réintégrées sous le nom qui leur a été attribué par le tribunal ayant prononcé leur divorce.

Cours de Ski du R. I. Mont. 6

La décroissance de la grippe dans le canton permet l'organisation des cours de ski. Ceux-ci auront lieu comme suit :

Cours pour sous-officiers et soldats : du 31 janvier au 6 février.

Cours pour officiers : du 7 au 12 février.

Les deux cours auront lieu à la Cabane de Thyon.

Les officiers, sous-officiers et soldats qui désirent prendre part à ces cours doivent s'annoncer immédiatement à leur Commandant de bataillon.

Le Commandant du R. I. mont. 6 :
Lt-Colonel Schmidt.

Le „Rosaire" à Martigny-Bourg

On nous écrit :

Le nombreux public qui se pressait à la salle communale, dimanche soir, s'attendait à un régal. Il ne fut point déçu. Nous ne pouvons citer chacun des acteurs ; chacun le mériterait pourtant puisque, sans l'effort de chacun, l'ensemble ne serait pas ce qu'il est. Qu'il nous suffise de dire que M. H. Revaz campa avec une maîtrise incontestable le personnage de Gérald. Quant à sa protagoniste, Mlle A. Giroud, dont les qualités scéniques sont remarquables et qui interpréta avec tant d'émotion la romance du Rosaire, nous regrettons bien sincèrement de n'avoir pas eu l'occasion de l'applaudir plus tôt.

Les entr'actes furent agrémentés par des productions de la Chorale. Cette société, qui compte à peine une année d'existence, a déjà obtenu de bons résultats sous la direction de son chef juvénile, M. Athanasiadès. Les voix sont souples, bien fondues ; la sonorité est agréable, elle deviendra, avec le temps, pleine et chaude.

M. Athanasiadès tenait le piano avec le talent qu'on lui connaît. Comme soliste, le sympathique artiste fit apprécier son jeu tour à tour brillant et expressif, dans des pièces des maîtres espagnols Granados et Albenig.

Au résumé, soirée très réussie qui fait grand honneur à la Chorale de Martigny-Bourg.

BRIGUE. — (Corr.) — Décidément, la commune de Brigue échappe totalement au vieux clan qui ne voulut, dans une lutte mémorable, détrôner l'aristocratie que pour prendre sa place avec le même esprit et les mêmes tendances aux privilèges de famille. Mais le peuple, éclairé, ne mord plus à cet hameçon. Chaque élection confirme et fortifie la victoire des chrétiens-sociaux. Il vient encore d'en être ainsi. La commune de Brigue ayant le vice-juge à remplacer a élu, à 42 voix de majorité, notre excellent ami du « Volksfreund » contre M. Franzen, commis aux C. F. F., candidat du clan.

SIERRE. — M. Tavelli, négociant en vins, à Sierre, regagnait cette localité, quand soudain un retour de flamme se produisit au carburateur de son automobile. La voiture fut complètemnet brûlée, mais le conducteur est indemne.

ST-MAURICE. — La matinée consacrée dimanche aux « Chansons de Province » a remporté un plein succès à St-Maurice. Le répertoire a beaucoup plu ; les costumes étaient charmants, les voix chaudes et la diction parfaite. Vraiment, la troupe du Petit-Casino de Genève ne trompe pas son monde. Composée d'artistes de talent, elle sait se faire apprécier et aimer, et nous ne demandons qu'à la revoir chez nous.

Le « Nouvelliste » insère gratuitement les décisions des Conseils communaux.

SPORT

FOOTBALL

Championnat Suisse
Série A

Deux seuls matches se sont joués; ils ont permis aux F.-C. Nordstern et Lugano, tous deux en tête de leur groupe, de consolider leur position, le premier en battant Berne, 2 à 1, et le second en triomphant de Zurich, 2 à 0.

Championnat valaisan

Alors que St-Maurice avait fait rouler son terrain, qui se trouvait ainsi tout à fait praticable, le F.-C. Evionnaz ne s'est pas présenté et l'arbitre n'a sifflé que le forfait.

BIBLIOGRAPHIE

« SUCCES », la Revue mensuelle d'Organisation et de Publicité. — Lausanne, 3, rue des Jumelles. (Abonnement : 16 fr. par an ; le numéro : 1 fr. 75.)

Sommaire du No 8 (décembre 1926) :

Entre nous. — Le travail de bureau dans le magasin de vente au détail. — Pour développer la vente des articles d'horlogerie. — Hors des formules usuelles. — Votre bureau collabore-t-il avec vous? — La correspondance commerciale (suite). — L'assurance au service du commerce et de l'industrie. — A bâtons rompus. — Arts graphiques et publicité. — La publicité de Buick et d'Oldsmobile. — Deux stands originaux au VIIme Comptoir suisse de Lausanne. — Une campagne pour le lancement d'une marque. — L'enseigne, première publicité du commerçant. — La publicité lumineuse dans les cinémas. — Renseignements divers.

Numéro de fin d'année, plein de vie et d'ardeur, tout animé d'illustrations fort originales. Sans rien sacrifier de sa belle tenue.

LA COMPTABILITE DE LA MAITRESSE DE MAISON, Livre de ménage pour 1927 (18me année). — E. Ruckstuhl-Bonanomi, éditeur, Jumelles, 33, Lausanne. — Prix : fr. 1.—.

Il n'est pas nécessaire de démontrer l'utilité de la tenue d'une comptabilié de ménage. Cependant, pour simplifier ce travail indispensable faut-il encore avoir à sa disposition un registre bien ordonné. « La Comptabilité de la Maîtresse de Maison » en est à sa dix-huitième année, ce qui démontre bien son utilité incontestable. En plus de tableaux mensuels et de récapitulation très simples, elle donne de nombreux renseignements ayant trait à l'activité journalière ou à l'économie domestique. Des recettes en grand nombre, conseils utiles dans tous les domaines, modèles de travaux féminins, forment une petite encyclopédie à laquelle la maîtresse de maison pourra recourir dans toutes les circonstances. Mais cette publication n'a pas borné là son domaine. Elle fait encore profiter ses acheteurs de conseils médicaux en tous genres, si nécessaires surtout lorsqu'un accident vient de se produire. « La Comptabilité de la Maîtresse de Maison » ne devrait manquer dans aucun de nos ménages romands.

LE TRADUCTEUR, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues.

Voilà une publication modeste très recommandable aux jeunes gens qui veulent faire une étude à la fois utile et attrayante des langues allemande ou française. Ils y trouveront, traduits dans l'un ou l'autre idiome, sous une forme aussi irréprochable qu'on peut le désirer et en regard du texte original, des dialogues, des lettres commerciales et des morceaux de lecture dans les genres les plus divers, mais toujours choisis de façon à être lus de tous. C'est un excellent moyen d'enrichir le vocabulaire, de s'approprier par la pratique les expressions diverses et de s'habituer à la structure propre à chacune des deux langues.

Numéros spécimens gratis sur demande par l'Administration du « Traducteur », à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

LES ANNALES. — La manucure, décrite par Louis-Léon Martin ; une promenade en Palestine Sioniste, par Pierre Bonardi ; une fantaisie sur la saint Charlemagne, par Michel Baucaire ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; des articles, des poèmes d'actualité de Henry Bidou, André Lang, Miguel Zamacois, Ernest Pérochon, Gérard Bauër, G. de Pawlowski : tel est le sommaire du numéro des ANNALES lequel est vendu partout : 1 franc et qui contient, en outre, un intéressant supplément musical.

DERNIER COURRIER

Les sondages

BERLIN, 24. — Suivant les journaux du matin, on admet dans les milieux politiques que le Dr Marx a élaboré avec plusieurs politiciens, parmi lesquels les anciens ministres entrant en considération pour la formation du nouveau cabinet, les lignes directrices du programme gouvernemental, sur lesquelles porteront les pourparlers de lundi avec les nationaux allemands.

Le « Montagspost » croit savoir que le Dr Marx soumettra aux nationaux allemands des questions tout à fait concrètes sur la République, la Constitution, la Reichswehr et la politique étrangère.

En Chine

Contre les Anglais

LONDRES, 24. — On mande d'Hankéou à l'agence Reuter : « Suivant des nouvelles parvenues ici, une grande manifestation anti-anglaise a eu lieu le 16 janvier à Siangtan, dans la province de Honan. La foule a mis le feu au bâtiment de la compagnie Asiatic Petroleum, où se trouvaient 2000 bidons de pétrole. Les bâtiments de la compagnie ont, croit-on, été la proie des flammes. Il y a eu de nombreuses manifestations antichrétiennes dans la province. De nombreuses chapelles ont été réquisitionnées et on y a enlevé des tableaux et du mobilier et déchiré une certaine quantité de bibles et de tracts religieux. »

Les renforts anglais

CALCUTTA, 24. — Suivant le journal « Statesman », le gouvernement a affrété deux bateaux pour le transport de troupes de Calcutta en Chine. Il s'agirait de la 20e brigade.

Le code civil suisse en Turquie

ANGORA, 24. — La commission parlementaire de la justice a entendu le ministre de la justice sur le projet de code de procédure civile qui sera la reproduction du code de procédure suisse (?). Le projet sera déposé prochainement à la Chambre.

Elections en Serbie

BELGRADE, 24. — Dimanche ont eu lieu, pour la première fois, les élections aux assemblées régionales prévues par l'article 98 de la Constitution. Les premiers résultat accusent un succès des radicaux en Serbie méridionale et en Voïvodie.

Sont élus : à Belgrade, 6 démocrates et 5 radicaux ; à Agram, 4 raditchistes, 3 fédéralistes, 2 ouvriers indépendants, 1 candidat du bloc croate et 1 démocrate indépendant. A Laibach, ont été élus : 3 démocrates, 1 indépendant, 2 populistes ; à Serajevo : 3 radicaux, 3 candidats de l'Union démocratique et 1 raditchiste.

Le concours de Chopin

VARSOVIE, 24. — Dimanche a eu lieu à Varsovie l'ouverture du concours international des pianistes, organisé en mémoire de Chopin. Le concours réunit de nombreux pianistes polonais et étrangers et durera quelques jours.

✝

Profondément touchée et dans l'impossibilité de répondre personnellement à toutes les marques de sympathie, la famille de Monsieur **Isaac Marclay** remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

✝

Monsieur **Alfred Farquet**, à Bramois ; Madame et Monsieur **Henri Farquet** et leurs enfants, à Massongex ; Mademoiselle **Marie Farquet**, à Bramois ; Madame et Monsieur **Jean Gaspoz**, à Evolène-Haudères ; Monsieur **Alfred Farquet** fils et famille, à Bramois ; Monsieur **Joseph Farquet** et famille, à Bramois ; Madame Veuve **Jacques Biderbost** et famille, à Bramois ; Madame Veuve **Edouard Farquet** et famille, à Bramois ; Madame **Jules Farquet** à Bramois ; Madame et Monsieur **Antoine Farquet** et famille à Evolène-Haudères ; Monsieur **Jean Favre** à Evolène, ainsi que les familles alliées **Gaillard** et **Duc**, à Sion ; **Gaillard** à Ardon ; **Farquet** et **Moulin**, à Vollèges ; **Pralong**, à Chermignon, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Madeleine Farquet

née Pralong

leur épouse, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 24 janvier 1927, âgée de 62 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Bramois le 26 janvier à 10½ heures.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

✝

Madame **Veuve Albert Saudan** et les familles parentes et alliées, à Martigny-Croix, expriment leur plus vive reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil inattendu qui vient de les frapper.

Cours des changes

du 24 janvier 1927

(Communiqué p. Banque Tissières Fils & Cie à Martigny)

Sur les places de	Cours moyen
Paris	20.55
Londres	25.19
New-York, chèque	519.00
Bruxelles (100 Belga)	72.20
Milan	22.47
Madrid-Barcelone	84.00
Amsterdam	207.60
Berlin-Francfort	123.05
Vienne	73.20
Tchéco-Slovaquie	15.37

Pour votre santé buvez une SUZE

Aujourd'hui même,

vous devez faire ce que vous avez négligé jusqu'ici, c'est-à-dire prendre du café de malt Kathreiner Kneipp qui ne devrait manquer sur aucune table, et surtout pas où il y a des enfants Des millions de personnes le boivent journellement par ordonnance médicale et s'en trouvent très bien.

Du café que vous boirez, dépendra votre santé !

Compagnie d'assurance de 1er ordre cherche personnes pouvant s'occuper à titre accessoire de sa

Représentation

dans les branches : **Vie, Accidents, Responsabilité civile, Incendie, Vol, etc.** Adresser offres écrites sous P 10042 S. Publicitas, Sion.

Pharmacie de Torrenté, Sion réouverte dès le 24 janvier

Gérant:

Elie Favre, pharmacien diplomé

CLOSUIT & Cie

BANQUE DE MARTIGNY

MARTIGNY

Maison fondée en 1871

PRÊTS sur cautionnement, hypothèques. dépôt de titres en nantissement, polices d'assurance sur la vie, etc.

DÉPÔTS à 3-5 ans **5** %
à préavis ou bloqués **4-4** ½ %
en comptes-courants **3** ½ %

Escompte de papier commercial aux meilleures conditions
Envois de fonds en tous pays

Consommez du fromage

l'aliment par excellence

Tout acheteur **par piece entiere** peut l'obtenir **au prix le plus bas** chez

F. BÆCHLER - HUBLER

Fromages en gros, **VEVEY**

Marchandise de qualité et livraison de confiance.
Demandez offre sans aucun engagement.
Demandez le fromage en boite « La Cloche des Alpes »

Carrières de Massongex Losinger & Cie

Lausanne et Bex

Pavés de tous genres

Pierres de taille, moellons, pierres brutes, bordures et bornes en grès et granit

Graviers cassés, gravillon pour tarmacadam et jardins

Téléphone : Lausanne 4765 Bex 148.

Gramophones

„Eldorado" de **Ste-Croix** garantis. vente réclame depuis

10 francs par mois

Escompte au comptant. Demandez le catalogue gratuit No 21 aux Gramophones „ELDORADO", Sainte-Croix.

A. MURITH S. A.

POMPES FUNÈBRES CATHOLIQUES DE GENÈVE

Transports pour tous pays

CERCUEILS - COURONNES MORTUAIRES

Dépôts dans le Valais

SION : Oscar MARIÉTOD Tél. 181
SIERRE : Ad. CALOD
MONTHEY : L. BARLATEY Tél. 65
MARTIGNY : Pierre MOULINET Tél. 225

Exigez le nom **Wander** sur l'enveloppe.

BOUCHERIE ROUPH

Rue de Carouge 36 GENÈVE
Téléphone Stand 2059

Expédie par retour du courrier

Bœuf à rotir de 2.50 à 2 60 le kg. Bouilli depuis 2 20 Graisse de rognons, 1.50 le kg. Cuisse ou derrière pour saler, 2 20 le kg. Viande désossée pr charcuterie, 2.20 le kg.

A vendre

2 PORCS

de 6 tours ½. S'adresser chez Maurice Richard, La Preyse par Evionnaz.

Le Roi des Aliments pour la ponte **apprécié** partout

tous me veulent **pour ma qualite**. En vente dans nos dépôts, à défaut franco du PARC AVICOLE GLAND. Le sac de 100 kg (fr. 45.- fco plus sac) donne droit à l'abonnement au Sillon romand.

Plus de chevaux poussifs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poumon par le renommé **Sirop FRUCTUS** du vétérinaire J. Bellwald. Le sirop Fructus (brevet + 37824) est un remède entièrement végétal. Nombreuses années de succès constant. Milliers d'attestations et de remerciement directement des propriétaires. Ne confondez pas mon produit, Sirop Fructus, avec d'autres, que des gens qui ne sont pas de la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la bouteille: Fr. **4.50**. Des avis pratiques concernant le régime et soins des chevaux ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque flacon. Pas de représentants ou dépositaires. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement par lettre ou par carte à l'inventeur.

J. Bellwald, médecin-vétérinaire, Sion.

Exigez la meilleure qualité. Le

vous donnera **parfaite satisfaction**

Les sacs de 10 et 25 kgs contiennent 1 boite de graisse à traire TETINOL Ceux de 50 et 100 kgs **un seau galvanisé, superbe,** de 5 et 12 litres et abonnement au Sillon Romand. En vente partout. — Fabrique des Lacas, GLAND.

Caramels Pectoraux **Kaiser** avec les 3 sapins

contre

LA TOUX

l'enrouement, l'engorgement, le catarrhe, employé avec succès depuis plus 7000 attestations de 30 ans. 7000 de toutes les classes prouvent son efficacité sans concurrence. Paquets à 30 et 50 cts., boite à 1 frc.

En vente chez:

MARTIGNY: J. Lugon-Lugon, épic. Pharm. Morand. BRAMOIS: Henri Gay, ép. SALINS: A. Heumann, epic. ST PIERRE-DE-CLAGES: V. Antoine Maye. BEX-LES BAINS: J. Rosselet, pharm. GRIMISUAT: Mabillard frères. CHALAIS: S. Rudaz, négt. et dans toutes pharmacies et drogueries

---

Plus de fumée

Nous portons à votre connaissance que si vous avez des ennuis avec vos cheminées, nous sommes à même grâce a un système particulier, d'effectuer rapidement une transformation simple et bon marché.

Nous nous sommes également spécialisés dans la construction des **fourneaux-potagers pour la campagne.** Fourneaux de catelles. Fourneaux en tôle lustrée. Fourneaux de menuiserie. Fourneaux spéciaux pour églises ou grandes salles avec fours superposés. Potagers pr Hôtels et Restaurants. Salamandres, etc.

Réparations de tous appareils de chauffage

Se recommandent:

Barman Frères, St-Maurice

Atelier mécanique et fumisterie

Le nouveau catalogue des motos et side-cars **„Royal Enfield"**

vient de paraître

MOTOCYCLISTES ET Futurs MOTOCYCLISTES

il vous réserve des surprises ! il contient de nouveaux modèles munis de perfectionnements inconnus à ce jour, destinés à répondre à toutes les exigences, à la portée de toutes les bourses.

N'hésitez pas, demandez aujourd'hui même ce catalogue à la Maison **JAN,** Terreaux 10, Lausanne, qui s'empressera de vous l'adresser gratuitement et sans engag ment.

CÉPHALINE Petitat. pharm. Yverdon

SANS EFFET NUISIBLE

Toutes pharmacies 1.75 la boite

GRIPPE Maux de tête Névralgies Douleurs

Poudre DELLA

pour nettoyer les vaches vélées. — 40 ans de succès

Dépôt pour le Valais :

Pharmacie Darbellay, Sion

Le paquet fr. 1.50. — Expéditions par retour du courrier

Monte charge à foin

Agence agricole, AIGLE

Banque Tissières fils & Cie

Martigny

Nous payons actuellement :

Dépôts à terme 3 à 5 ans **5** %

Caisse d'Epargne (autorisée par l'Etat et garantie par dépôt de titres suisses) **4 ¼** %

Comptes-courants à vue **3 ½** %

Comptes-courants **3 ¾ - 4 ¾** %
(BLOQUÉS ou à PRÉAVIS, selon durée et montants.)

CHANGES

et toutes Opérations de Banque

Déposez vos fonds et faites vos affaires dans les banques valaisannes

---

Raume St-Jacques

de C. Trautmann, ph. Bâle.

Spécifique merveilleux pour toutes les plaies et blessures ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, affections de la peau, hémorroïdes douloureuses, dartres, piqûres, engelures.

Se trouve dans toutes les pharmacies. Prix fr. 1.75. — Dépôt général pharmacie St.-Jacques, Bâle.

A vendre faute d'emploi un

vélo

en bon état, bas prix.

S'adresser à Michaud René Bovernier.

A vendre

veaux

pour l'élevage, âgés de 2, 3 et 4 semaines. S'adresser Café du Nord, téléphone 39, St-Maurice.

Les Taxis-Valaisans Voilà ! Le taxi, vraiment à la mode: C'est chic, c'est sûr et c'est commode! Ne prenez donc que celui-là!

LUGINBUHL-BAUD
TAXIS-VALAISANS — SION
Téléphone 3

GRAMOPHONES

de toutes dimensions. Première marque Suisse. Grand choix de disques. Aiguilles Albums de disques

H. Hallenbarter, Sion

En 1846 lors d'une épidémie de grippe

la Pharmacie d'Or, à Bâle, se fit remarquer en préparant sur les indications d'un médecin bâlois renommé, un produit connu aujourd'hui sous le nom de tablettes Gaba.

Les qualités éminemment désinfectantes des tablettes Gaba en font le préventif par excellence contre toutes les affections des voies respiratoires: enrouements, toux, maux de gorge, etc.

Prévenir vaut mieux que guérir. Vous ferez preuve de sagesse et de prévoyance si vous ne sortez plus de chez vous, si vous n'allez plus en tramway, en train, en promenade, au spectacle, sans laisser fondre sur la langue quelques tablettes Gaba. Elles ont un goût très agréable et parfument discrètement l'haleine.

Mais soyez sur vos gardes, exigez bien les tablettes Gaba, car elles jouissent d'une renommée vieille de 80 ans.

Gaba

Une grande boîte de GABA coûte Fr. 1.50.

Agriculteurs, Sindicats utilisez les

ENGRAIS DE MARTIGNY

Non seulement vous aurez des produits de la plus haute valeur, à des prix au moins aussi avantageux que ceux des engrais importés, mais vous favorisez

L'INDUSTRIE NATIONALE

SUPERPHOSPHATES PHOSPHAZOTES

Engrais universels au sulfate d'urée

Agents directs :

Messieurs Torrione Frères - Martigny-Bourg

Boucherie Chevaline Lausannoise
Ruelle du Grand-Pont, 18
LAUSANNE. L. Benoit.

Bouilli avec os,	le kg.	**1 40**
Rôti, sans os,	le kg.	**2 40**
Salami	le kg.	**3 60**
Viande fumée	le kg.	**2 50**
Salamettis,	la pièce	**0.20**
Saucisses à bouillir		**0 20**
Saucissons mél. porc		**2.20**

Viande désossée pr charcuterie de particuliers **1.80**
Demi-port payé

Viande désossée

pour charcuterie de particuliers fr. **1.80** le kilo
Expédition - Demi-port payé

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve 7, LAUSANNE
H. Verrey-Weichsler-Walpen

Fanfare

Instruments de cuivre, marques Besson, Millereau, Courtois et autres. Tambours, grosses caisses. Conditions très favorables pour sociétés

H. Hallenbarter, Sion

Représentants

Grosse maison spiritueux et liqueurs cherche dans chaque région a la commission payables sur commandes, représentants actifs et bien introduits.

Offres à J. Bruyas, 10, Rue de la Tour. Lausanne.

On cherche de suite pour la campagne

femme de ménage

dans la quarantaine, aimant les enfants. S'adresser à Dessimoz Joseph, Conthey-Place.

A vendre

BELLES VACHETTES

pour l'élevage. S'adresser chez M. Gerfaux Joseph, La Preyse. Téléphone No 7, Evionnaz.

A remettre pour cause d'âge bon

MAGASIN DE MODES

chapellerie et couronnes mortuaires, existant depuis 40 ans, dans chef lieu de district du canton de Vaud, à proximité du Valais. Peu de reprise. Ecrire sous chiffres VCA. 1863 au bureau du journal.

---

30 fr. de fixe par jour

à placiers habitant villages ou connus dans rayons, succès assuré à personnes résolues à travailler ferme du matin au soir, en visitant particuliers chaque semaine Timbre pour réponse. Adresser offres sous chiffres M. 80713 X Publicitas, Genève.

Bureau

A louer 2 chambres dont une grande et une petite. Conviendrait pour bureau, jouissance d'un vestibule.

S'adress. à Rochat-Péclard maison Faisant, au 1er, Martigny.

Jeune fille

cherche place à la montagne comme aide dans un petit ménage ou bonne d'enfant. Connait parfaitement la couture. On tiendrait plutôt aux bons soins qu'à l'importance du salaire. S'adresser au Nouvelliste sous 14.

Jeune homme

de 16 à 18 ans, de confiance actif et sérieux, trouverait place stable dans magasin d'alimentation, branche épicerie-laiterie. Ecrire avec prétentions et références à Jules Gex, négt., 28 route de Chêne, Genève. Téléphone Stand 8043

Jeune ménage, solvable, sans enfants, reprendrait

petit café

à Martigny ou Sion pour de suite ou date à convenir.

Adresser offre à E B., Grand'Hôtel de Clarens, Montreux.

A vendre

à St-Maurice

1 bob	fr. 20.—
1 seille ovale (200 l.)	fr. 15.—
1 réchaud à gaz 3 trous	fr. 25.—

S'adresser au Nouvelliste sous R. S.

Eleveurs

A vendre à choix sur 5, veaux de la race d'Hérens, 3 taurillons et 2 vachettes âgés de 25 à 30 jours avec bons certificats d'ascendance, issus de vaches primées et du taureau Fritz primé à 88 points à l'exposition de Berne S'adresser à Germanier Charles, Vétroz.

Les timbres caoutchouc, tous genres, sont fournis vite et à bonnes conditions à l'Imprimerie Rhodanique, St-Maurice Téléphone No 8